



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021 A 18 HEURES

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le vendredi cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance, dans la salle des Illustres, sur la convocation du 29 octobre 2021 et sous la présidence de M. Christian LAPREBENDE, Maire.
La séance est ouverte à 18 h 00.

Etaient présents : M. Christian LAPREBENDE, Mme Bénédicte MELLO (*ayant procuration de Mme ETHOIN*), M. Pierre JORDA (*ayant procuration de Mme CARRIÉ*), Mme Nadine AURENSAN (*ayant procuration de Mme RENAUD*), M. Franck MONTAUGÉ, Mme Florence FILHOL, M. Rui OLIVEIRA SANTOS, M. Benoît COUDERT, Mme Cathy DASTE-LEPLUS (*ayant procuration de M. BARON*), M. Henri CHAVAROT, Mme Josie RABIER, M. Jean FALCO, Mme Isabelle CASTERA, M. Claude BOURDIL (*ayant procuration de Mme DISPERSYN*), Mme Sylviane BAUDOIS, M. Julien BELMONTE, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Jean-Claude PASQUALINI, Mme Charline DUMONT, M. Philippe MARCELLIN, M. Serge GONZALEZ, M. Ahmed MOUHOUCHE, Mme Marine BURGAN, Mme Marie-Pierre DESBONS (*ayant procuration de Mme RIBET*), M. Christophe LOIZON, Mme Sylvie MEUNIER, M. Damien DOMENECH, Mme Annabelle LE BOUC

Etaient excusés : Mme Françoise CARRIE, M. Philippe BARON, Mme Nathalie RENAUD, Mme Christine ETHOIN, Mme Anne DISPERSYN, M. Areski PRIEUX, Mme Julie RIBET

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2021 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Mme Annabelle LE BOUC est élue pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire signale que depuis son renouvellement, c'est la première fois que le conseil municipal se réunit salle des Illustres.

Il indique que le vœu portant sur la fermeture du bureau de La Poste de la Patte d'Oie sera examiné en fin de séance.

Il précise que le calendrier 2022 des séances du conseil municipal a été déposé sur les tables, à l'attention de chaque élu.

I - DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. le Maire

Depuis la séance du conseil municipal du 24 septembre 2021, les décisions municipales suivantes ont été prises :

- N° 2021-86 - Prise à bail de locaux situés au Centre Economique du Garros - Avenant n° 4
- N° 2021-87 - Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners »
- N° 2021-88 - Convention de mise à disposition précaire d'un local au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers
- N° 2021-89 - Convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association « NATIF »
- N° 2021-90 - Rétrocession à la Ville de la concession N° 0021302014 - secteur NC - îlot 24ter - emplacement 2 - au cimetière de Lescat
- N° 2021-91 - Maintenance des équipements dans les bâtiments pour les besoins du groupement de commandes Ville d'Auch - Grand Auch Cœur de Gascogne - Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch Cœur de Gascogne - Avenant n° 1 du lot 7
- N° 2021-92 - Convention de mise à disposition précaire de locaux au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers
- N° 2021-93 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics « année 2022 » dans le cadre du NPNRU du Grand Garros - Avenant n° 2
- N° 2021-94 - Rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jacques Fouroux - Avenant n° 2

- N° 2021-95 - Convention de mise à disposition de moyens logistiques et techniques au profit de l'association Jeunesses Musicales de France pour la saison 2021-2022
- N° 2021-96 - Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association « Aviron Club Auscitain »
- N° 2021-97 - Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association Escrime Club Auscitain
- N° 2021-98 - Reconstruction du Foyer Raymond Favre - Conclusion du marché
- N° 2021-99 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement de conteneurs enterrés dans le quartier du Garros - Conclusion du marché
- N° 2021-100 - Enfouissement de conteneurs enterrés - Avenant n°2
- N° 2021-101 - Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles
- le conseil municipal en PREND ACTE -

II - TRANQUILLITE PUBLIQUE, VIE DES QUARTIERS, COMMERCE, ARTISANAT ET EVENEMENTIEL

Rapporteur : Mme Cathy DASTE-LEPLUS, Vice-présidente de la commission

1. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL - ANNEE 2022

La réglementation du travail prévoit que les commerces de détail peuvent ouvrir le dimanche de façon ponctuelle et en nombre limité par décision du Maire prise d'une part, après l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés et, d'autre part, après l'avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile et par branche d'activité.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsqu'il excède cinq jours, Grand Auch Cœur de Gascogne doit être saisi pour avis conforme.

Pour permettre l'ouverture des commerces de détail lors de pics d'activités tels que les périodes de soldes d'hiver et d'été, les fêtes de fin d'année, etc., la commune souhaite accorder six dérogations pour l'année 2022.

L'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a émis un avis conforme à cette proposition de dérogation lors du conseil communautaire du 29 septembre 2021.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'EMETTRE un AVIS FAVORABLE à la proposition de liste des branches d'activités des commerces de détail et aux dates d'ouverture des dimanches pour l'année 2022, comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

- délibération adoptée à l'unanimité -

Branches d'activités	16 janv solde hiver	13 fév Saint- Valentin	13-mars	29 mai fête mères	12-juin	26 juin solde été	18-sept	16-oct	13-nov	20-nov	27-nov	04-déc	11-déc	18-déc
commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté														
4775 Z		X		X							X	X	X	X
commerce de détail d'articles d'horlogerie et bijouterie														
4777 Z	X			X		X					X		X	X
commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé														
4765 Z	X					X					X	X	X	X
commerce de détail d'autres équipements du foyer														
4759 B									X	X	X	X	X	X
commerce de détail d'appareils électroménagers														
4754 Z	X					X					X	X	X	X
autres commerces de détail spécialisé divers														
4778 C	X					X					X	X	X	X
commerce de détail de la chaussure														
4772 A	X					X					X	X	X	X
commerce de détail de textiles et d'habillement en magasin spécialisé														
4751 Z et 4771 Z	X					X					X	X	X	X
commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé														
4764 Z	X					X					X	X	X	X
hypermarchés / supermarchés														
4711 F et 4711 D	X					X					X	X	X	X
autres commerces de détail alimentaires														
4729 Z	X					X					X	X	X	X
commerce de détail de fruits et légumes														
4721 Z	X					X					X	X	X	X
commerce de détail de produits surgelés														
4711 A												X	X	X
commerce de détail de boissons														
4725 Z	X					X					X	X	X	X
commerce de détail d'optique														
4778 A	X					X					X	X	X	X
commerce de détail de matériels de télécommunication														
4742 Z	X					X					X	X	X	X
commerce de détail d'animaux de compagnie, aliments animaux...														
4776 Z	X					X					X	X	X	X
commerce et réparation de motocycles														
4540 Z	X					X					X	X	X	X
commerce de voitures et de véhicules automobiles légers														
4511 Z et 4519 Z	X		X		X		X	X						
commerce de détail d'équipements automobiles														
4532 Z	X					X					X	X	X	X
autres commerces de détail en magasin non spécialisé														
4719 B									X	X	X	X	X	X

2. CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE D'AUCH-ADSEA 32 POUR LA CONSTRUCTION DE GITES A CHAUVES-SOURIS DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Si la surveillance et les actions concrètes (enquêtes épidémiologiques et traitements curatifs, si nécessaire) relèvent des compétences des Départements et des Agences Régionales de Santé (ARS), les maires sont des acteurs incontournables de la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

De par leurs compétences en matière de lutte contre les moustiques, les maires sont chargés de la lutte contre les nuisances, c'est-à-dire la gêne occasionnée par les moustiques en général, et les moustiques tigres en particulier. Cette lutte vise à diminuer la quantité de moustiques dans les zones où il est déjà implanté et à limiter l'extension de son aire d'implantation.

Dans ce cadre, la Ville souhaite mettre en œuvre un partenariat avec l'ADSEA du Gers dans le but de faire revenir dans les jardins les prédateurs naturels du moustique.

Le projet consiste à implanter des gîtes à chauves-souris, au printemps 2022, dans des zones propices à leur nidification (étude réalisée par la Ville d'Auch et le Conservatoire d'Espaces Naturels entre octobre 2021 et janvier 2022)

60 gîtes seront fabriqués par les enfants des établissements de l'ADSEA du Gers (IME la Convention et ITEP Philippe Monello) et le matériel sera financé à hauteur de 900 €.

Un appel aux Auscitains demeurant dans les zones identifiées par le CEN et souhaitant installer un gîte sur leur propriété sera lancé en fin d'hiver 2022. Cette installation sera réglementée par une convention. L'implantation sera effectuée, entre mars et avril 2022, par les services municipaux, assistés des enfants de l'ADSEA dans le respect des règles de sécurité (ex : pas de travail en hauteur pour les mineurs, ...). La Ville proposera aux enfants de l'ADSEA du Gers des ateliers de sensibilisation sur les chauves-souris et leur rôle dans la nature.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la convention de partenariat avec l'ADSEA 32 ci annexée ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents y afférents.

M. CHAVAROT indique que, dans le cadre de la lutte contre les moustiques, et le moustique tigre en particulier, la Ville a installé à proximité de l'école de musique une tour à hirondelles où une trentaine de nids qui ont été construits par l'ADSEA et l'ITEP, avec un petit appeau qui diffuse des chants d'hirondelles, en saison. Il faudra attendre quelques années pour que ce dispositif installé courant mars fonctionne ; en effet, lorsque les hirondelles arrivent, elles occupent, un nid déjà construit pour la première nichée, et elles construisent un nid pour la deuxième nichée, vers le mois de juin.

M. CHAVAROT précise que les nichoirs dont il est question dans le rapport, sont destinés aux pipistrelles, des chauves-souris un peu solitaires qui ne vivent en colonie que dans le cadre d'une nurserie ou de rassemblements de très courte durée.

- délibération adoptée à l'unanimité -

III - FINANCES ET BUDGET

Rapporteur : M. Claude BOURDIL, Vice-président de la commission

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 - BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative présentée ci-après poursuit une double finalité :

- Ajuster les crédits inscrits au budget 2021 au titre des charges de personnel afin d'intégrer les surcoûts occasionnés par le centre de vaccination ;
- Ouvrir des crédits en section d'investissement afin de pouvoir mener à bien différentes opérations en cours.

En section de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les crédits du chapitre 012 « dépenses de personnel et frais assimilés » (+150 000 €). Les crédits ouverts au budget 2021 ne sont pas suffisants pour faire face aux charges de personnel occasionnées par le centre de vaccination. Afin d'équilibrer ces dépenses, il est proposé d'inscrire +150 000 € au chapitre 74 « dotations et participations ». Il s'agit de recettes déjà encaissées pour 50 000 € de dotation forfaitaire (DGF) et 100 000 € d'allocation de compensation au titre des taxes foncières.

En section d'investissement, il est proposé de réduire les crédits ouverts des chapitres 20 « immobilisations incorporelles » (-50 000 €) et 23 « immobilisations en cours » (-310 000 €) et d'inscrire 1 386 000 € de crédits supplémentaires au chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

En recettes d'investissement, nous inscrivons 300 000 € au chapitre 13 « subventions d'investissement » qui correspondent à la participation à l'aménagement du rond-point des Justes, 296 351,55 € au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » qui correspondent à une recette de FCTVA déjà encaissée et 429 648,45 € au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », conformément à l'inscription budgétaire.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	6 035 000,00				6 035 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 900 000,00		150 000,00	150 000,00	14 050 000,00
014	Atténuations de produits	2 550 000,00				2 550 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 605 000,00				1 605 000,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		24 090 000,00		150 000,00	150 000,00	24 240 000,00
66	Charges financières	440 000,00				440 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 000,00				60 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 590 000,00		150 000,00	150 000,00	24 740 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 672 041,00				3 672 041,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 300 000,00				1 300 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 972 041,00				4 972 041,00
TOTAL		29 562 041,00		150 000,00	150 000,00	29 712 041,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						29 712 041,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuation de charges	80 000,00				80 000,00
70	Produits services, domaine	2 700 000,00				2 700 000,00
73	Impôts et taxes	19 306 600,00				19 306 600,00
74	Dotations et participations	5 636 600,00		150 000,00	150 000,00	5 786 600,00
75	Autres produits de gestion courante	86 000,00				86 000,00
Total des recettes de gestion courante		27 809 200,00		150 000,00	150 000,00	27 959 200,00
76	Produits financiers	6,00				6,00
77	Produits exceptionnels	55 000,00				55 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 864 206,00		150 000,00	150 000,00	28 014 206,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00				300 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300 000,00				300 000,00
TOTAL		28 164 206,00		150 000,00	150 000,00	28 314 206,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 397 835,00
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						29 712 041,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III	
010	Stocks (6)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	516 000,00	147 546,46		-50 000,00	613 546,46	
204	Subventions d'équipement versées	531 100,00	18 870,00			549 970,00	
21	Immobilisations corporelles	5 125 464,56	105 763,05		1 386 000,00	6 617 227,61	
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours	2 081 402,82	59 657,05		-310 000,00	1 831 059,87	
Total des dépenses d'équipement		8 253 967,38	331 836,56		1 026 000,00	9 611 803,94	
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00				10 000,00	
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées	2 400 000,00				2 400 000,00	
18	Compte de liaison : affectation ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
Total des dépenses financières		2 410 000,00				2 410 000,00	
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)						
Total des dépenses réelles d'investissement						12 021 803,94	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00				300 000,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	700 000,00				700 000,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 000 000,00				1 000 000,00	
TOTAL		1 000 000,00				13 021 803,94	
						+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						4 446 588,61	
						=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						17 468 392,55	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III	
010	Stocks (6)						
13	Subventions d'investissement	1 250 000,00			300 000,00	1 550 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 070 351,55			429 648,45	3 500 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
Total des recettes d'équipement		4 320 351,55			729 648,45	5 050 000,00	
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 400 000,00			296 351,55	1 696 351,55	
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	5 000 000,00				5 000 000,00	
138	Autres sub. d'invest. non transf.						
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00				50 000,00	
Total des recettes financières		6 450 000,00			296 351,55	6 746 351,55	
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)						
Total des recettes réelles d'investissement		10 770 351,55			1 026 000,00	11 796 351,55	
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	3 672 041,00				3 672 041,00	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 300 000,00				1 300 000,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	700 000,00				700 000,00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 672 041,00				5 672 041,00	
TOTAL		16 442 392,55			1 026 000,00	17 468 392,55	
						+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)							
						=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						17 468 392,55	

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la décision modificative n° 1 2021 du budget principal d'Auch dans les conditions indiquées ci-dessus.

- délibération adoptée par 34 voix POUR
0 ABSTENTION ; 0 vote CONTRE -

2. DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 - BUDGET ANNEXE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Pour rappel, ce budget a été créé à l'occasion du conseil municipal du 26 juin 2020, à la suite de la délégation de compétence sollicitée par la commune d'Auch et accordée par Grand Auch Cœur de Gascogne.

Ce budget ne comporte que des crédits ouverts en section de fonctionnement relatifs aux charges d'entretien sur le réseau des eaux pluviales (entretien avaloirs, séparateurs, déboueurs,...). Les dépenses seront équilibrées par une subvention versée par le budget principal de Grand Auch Cœur de Gascogne. Les dépenses d'investissement sont directement prises en charge par le budget principal de Grand-Auch Cœur de Gascogne.

Les crédits ouverts au budget 2021 au chapitre 011 « charges à caractère général » apparaissent insuffisantes, il est proposé d'inscrire 30 000 € supplémentaires à ce chapitre. Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 30 000 € au chapitre 70 « produits services et domaine » où sera imputée la subvention versée par Grand Auch Cœur de Gascogne.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III	
011	Charges à caractère général	30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00	
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions (4)						
022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement							
TOTAL		30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00	
							+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
							=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							60 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuation de charges					
70	Produits services, domaine	30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		30 000,00		30 000,00	30 000,00	60 000,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						60 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						150 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
					+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION PCSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					150 000,00

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER la décision modificative n° 1 2021 du budget annexe Gestion des eaux pluviales urbaines.
- *délibération adoptée par 34 voix POUR*
- 0 ABSTENTION ; 0 vote CONTRE -*

- arrivée en séance de M. PRIEUX -

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, depuis la promulgation de la loi NOTRe du 7 août 2015, ce rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport n'est pas sanctionné par un vote et n'a donc pas de caractère décisionnel. L'article L. 2312-1 du CGCT précise qu' « il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le débat auquel donne lieu ce rapport d'orientation budgétaire s'intègre dans la réflexion devant conduire à l'élaboration du budget primitif.

Il est l'occasion de définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la commune au regard, d'une part, du contexte économique et financier national, et, d'autre part, de l'analyse financière de la collectivité.

I) UN BUDGET 2022 ELABORE DANS UN CONTEXTE DE REPRISE ECONOMIQUE

1. Le contexte macroéconomique de la loi de finances pour 2022 et les indices nationaux utiles pour les collectivités territoriales

Pour l'année 2022, le gouvernement a construit le projet de loi de finances à partir d'une prévision de croissance de 4,0% et d'une évolution de l'inflation de 1,50%. Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2021 a été ramené de 8,0% à 6,0% et celle de l'inflation a été révisée à 1,40% pour 2021 (au lieu de 0,60% en PLF pour 2021).

Le niveau de l'inflation est déterminant pour notre collectivité car ce dernier entre dans le calcul de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition. En effet, depuis la loi de finances 2017 (article 99), l'actualisation des bases est le résultat de l'équation suivante :

$$1 + \frac{(\text{IPCH novembre 2021} - \text{IPCH novembre 2020})}{\text{IPCH novembre 2020}}$$

Où IPCH est l'indice des prix à la consommation harmonisé (utilisé par les instances européennes).

2. Les principales dispositions de la loi de finances 2022 relatives aux communes

Le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement pour les collectivités.

Répartition de la DGF 2022 :

Le I de l'article 11 du PLF 2022 fixe le montant de la DGF à 26 786 M€ en progression de 27,7 M€ par rapport à 2021. A périmètre constant, la DGF est stable. L'évolution de l'inflation pour 2022 étant estimée à 1,50%, le pouvoir d'achat de la DGF poursuit sa dégradation.

Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. L'augmentation de cette dernière, prévue à l'article 47 du PLF, est donc totalement financée par redéploiement interne. L'augmentation de la Dotation de solidarité urbaine et de la Dotation de solidarité rurale pour 2022 sera portée à 95 M€ chacune (au lieu de 90 M€ au titre des années 2019 à 2021).

Réforme des indicateurs financiers :

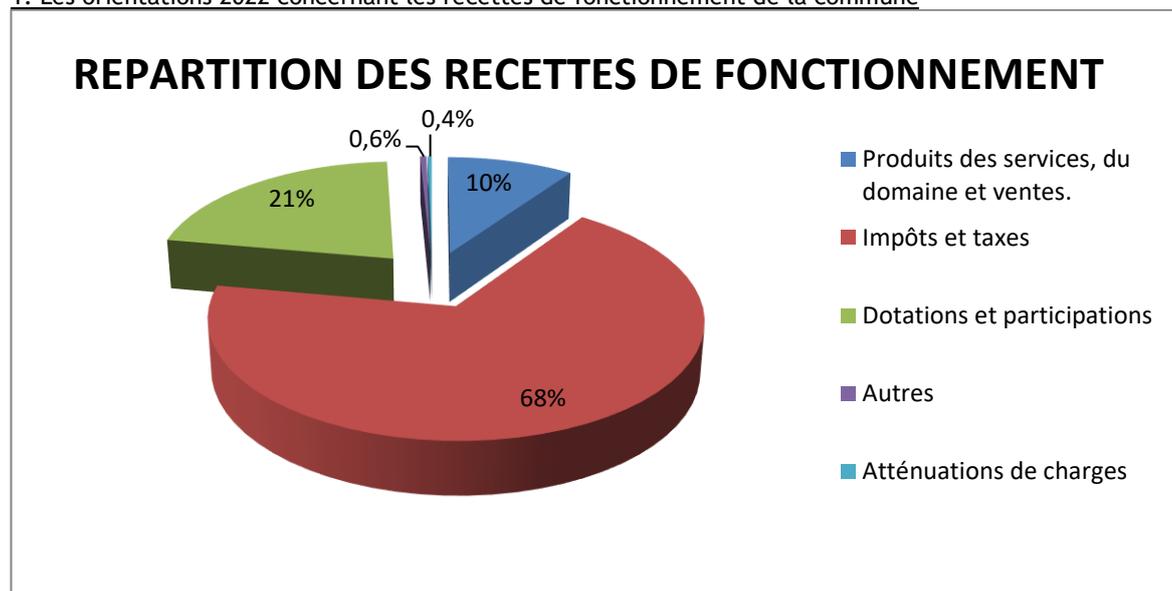
Le PLF 2022 intègre une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Cette réforme est la conséquence du bouleversement du panier de recettes des collectivités occasionné par les différentes réformes fiscales et notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le gouvernement propose d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal et de simplifier le calcul de l'effort fiscal en centrant uniquement ce dernier sur les impôts levés par les collectivités plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Soutien à l'investissement local :

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront d'une enveloppe de DSIL de 907 M€ en 2022 contre 570 M€ en 2021. Ces crédits supplémentaires sont destinés à alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) présenté par le Premier ministre aux associations nationales d'élus.

II) LA SITUATION FINANCIERE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DE LA COMMUNE D'AUCH

1. Les orientations 2022 concernant les recettes de fonctionnement de la commune



1.1. La fiscalité directe locale :

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de fonctionnement de la commune. La taxe sur le foncier bâti représente à elle seule plus de 59% de l'ensemble des recettes de fonctionnement de la ville d'Auch. Depuis le 1^{er} janvier 2021 les différentes réformes de la fiscalité locale sont entrées en vigueur à savoir la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les allègements sur les impôts dits de production.

1.1.1. Les effets de la réforme fiscale initiée en 2017 sur la commune d'Auch :

A compter de 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers fiscaux et à la « nationalisation » du produit de TH sur les résidences principales pour les 20% de contribuables demeurant assujettis, l'architecture de la fiscalité directe locale a été modifiée de la façon suivante :

- En compensation de la disparition de la taxe d'habitation communale, les communes bénéficient du transfert, à leur profit, de la taxe sur le foncier bâti des départements. Les communes se voient transférer le taux de foncier bâti départemental en vigueur en 2020 avant le transfert. Le nouveau taux de foncier bâti communal en 2021 est ainsi égal à la somme du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux départemental de foncier bâti 2020, **soit pour la commune d'Auch : 42,76% + 33,85% = 76,61%.**
- En compensation de la disparition de la taxe d'habitation intercommunale, les EPCI bénéficient du transfert d'une fraction de TVA nationale.
- Enfin, en compensation de la perte de leur produit de foncier bâti, les départements bénéficient du transfert d'une fraction de TVA nationale.

Au niveau de la commune, le montant issu du foncier bâti départemental transféré est supérieur au produit perdu de taxe d'habitation. La commune est donc « surcompensée » et se voit appliquer un coefficient correcteur au profit des communes perdantes de la réforme.

La ville d'Auch doit donc abonder un fonds national de péréquation sous la forme d'une contribution au coefficient correcteur dont le calcul 2021 est le suivant :

D'abord, calcul du produit de foncier bâti sur la commune après réforme :

Produit net de foncier bâti perçu en 2020 par la commune + produit net de foncier bâti perçu en 2020 par le département sur la commune : 11 622 652 + 9 090 351 = 20 713 003 (C)

Puis calcul de la différence entre les produits de la commune avant et après la réforme :

Ressources communales supprimées par la réforme (A) - Ressources départementales affectées à la commune par la réforme (B) = Différence entre les ressources à compenser et les ressources transférées (D) soit : 5 625 111 (A) - 9 096 405 (B) = - 3 471 294 (D)

Puis calcul du coefficient correcteur :

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{D}{C} = \frac{-3\,471\,294}{20\,713\,003} = 0,83241$$

La contribution de notre commune se calcule en appliquant ce coefficient correcteur au produit de foncier bâti 2021. Notre produit après réforme étant supérieur au produit avant réforme, notre coefficient est inférieur à 1 ce qui se traduit par le versement d'une contribution (3 515 961 € en 2021).

De la même manière s'applique en 2021 la réforme des impôts dits de production. Pour la commune cela concerne la réduction de 50% des bases de foncier bâti des locaux industriels. L'Etat compense à la commune la perte de produit en versant une allocation compensatrice.

Au total, si nous comparons 2020 et 2021 nous obtenons :

	2020	2021
TH	5 339 773,00 €	380 374,00 €
TFB	11 620 885,00 €	20 325 399,00 €
TFnB	204 433,00 €	210 425,00 €
Allocations compensatrices TF	103 743,00 €	577 801,00 €
Allocations compensatrices TH	618 690,00 €	0,00 €
Contribution coefficient correcteur		-3 515 961,00 €
Produit fiscal total	17 887 524,00 €	17 978 038,00 €
Progression		90 514,00 €
		0,50%

Le produit fiscal global a progressé de 0,50% entre 2020 et 2021, sachant que le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases en 2021 a été de **0,02%**. Rappelons que la ville d'Auch en 2021 n'a pas augmenté ses taux par rapport à 2020. Outre la revalorisation forfaitaire, la progression s'explique donc par l'évolution physique des bases.

Notons que subsiste toujours un produit de taxe d'habitation pour la commune qui correspond à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

Rappelons pour finir, s'agissant de la taxe d'habitation, que pour près de 80% des foyers fiscaux, cette dernière a été définitivement supprimée dès 2020 après avoir été allégée de 30% en 2018, puis de 65% en 2019. Pour les 20% des ménages qui continuent à l'acquitter, l'allègement est de 30% en 2021 puis de 65% en 2022 pour finir à 100% en 2023. Ainsi, plus aucun contribuable n'acquittera la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023.

1.1.2. Le produit de fiscalité directe locale attendu en 2022 pour la commune d'Auch

La commune d'Auch n'augmentera pas les taux de fiscalité en 2022 (foncier bâti et foncier non bâti). Ces derniers seront donc de 76,61% pour le foncier bâti et de 117,49% pour le foncier non bâti.

Conclusion : la commune d'Auch percevrait un produit proche de 18,4 M€ au titre de la fiscalité directe locale.

1.2. Les autres recettes fiscales de la commune

Les autres recettes fiscales de la commune sont estimées à un niveau proche de celui des années précédentes : taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour 550 K€, droits de mutation pour 580 K€, taxe sur les pylônes électriques à 4 000 €. Enfin, les droits de place et de stationnement devraient atteindre 80 K€.

1.2.1. Les dotations et participations

Depuis 2018, la dotation globale de fonctionnement de la commune n'est plus impactée par la contribution au redressement des comptes publics. La DGF devrait rester avec un transfert interne de la dotation forfaitaire au profit des dotations de péréquations (DSU et DNP).

La dotation forfaitaire est prudemment estimée à 3 040 K€ (son montant définitif dépendra de l'évolution de la population de la commune au 1^{er} janvier 2022), la dotation de solidarité urbaine à 970 K€ et la dotation nationale de péréquation à 770 K€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (estimation)
Dotation forfaitaire	4 408 556,00 €	3 785 010,00 €	3 431 267,00 €	3 077 323,00 €	3 083 782,00 €	3 047 834,00 €	3 087 123,00 €	3 117 023,00 €	3 040 000,00 €
Dotation de solidarité urbaine	615 625,00 €	621 166,00 €	627 378,00 €	722 823,00 €	784 131,00 €	833 114,00 €	891 106,00 €	942 274,00 €	970 000,00 €
Dotation nationale de péréquation	710 667,00 €	547 992,00 €	569 560,00 €	566 463,00 €	645 498,00 €	651 981,00 €	715 904,00 €	753 880,00 €	770 000,00 €
DGF totale	5 734 848,00 €	4 954 168,00 €	4 628 205,00 €	4 366 609,00 €	4 513 411,00 €	4 532 929,00 €	4 694 133,00 €	4 813 177,00 €	4 780 000,00 €

Les allocations compensatrices sont attendues au niveau suivant en 2022 : 500 K€ pour les taxes foncières.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est prudemment estimé à 320K€. Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est attendu à un niveau proche en 2022 du montant encaissé en 2021 : 300 000€ seront inscrits à ce titre au budget primitif 2022.

Enfin, la dotation de solidarité communautaire (DSC), versée annuellement par la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne à ses communes membres, dépendra des choix qui seront faits en décembre 2021 concernant le pacte financier et fiscal.

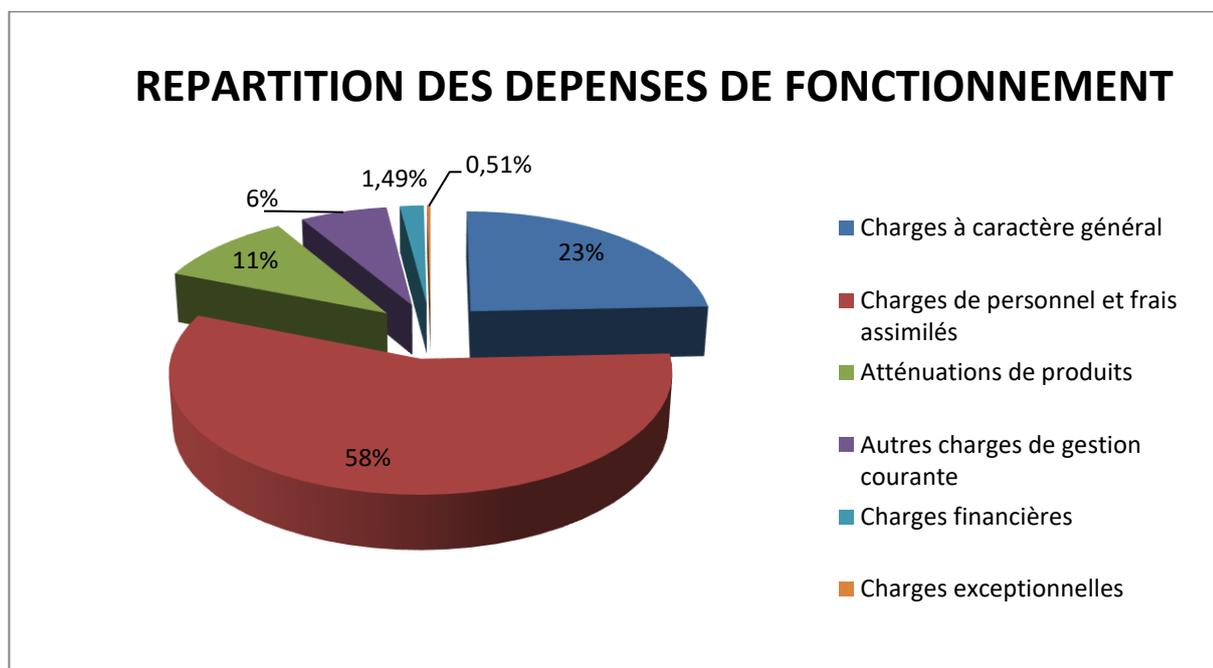
1.2.2. Les autres recettes de fonctionnement de la commune

Les autres recettes de la commune n'évolueront pas significativement en 2022 par rapport à 2021 :

- les loyers et autres produits de gestion courante sont estimés à 75 000€
- les atténuations de charges (remboursements d'IJ) resteront stables à 65 000€
- enfin, les produits des services et du domaine (cantines, redevances d'occupation du domaine public, concessions dans les cimetières, coupes de bois,...) évolueront peu. Les recettes du chapitre correspondant (chapitre 70) continueront en effet de représenter environ 2,7 M€.

Sur la base de ces éléments, il est donc prévu que les recettes réelles de fonctionnement de la commune restent relativement proches par rapport à celles inscrites au budget primitif 2021.

2. Les orientations 2022 concernant les dépenses de fonctionnement de la commune



Afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant et donc des marges de manœuvre pour investir, l'effort d'encadrement des dépenses de fonctionnement sera poursuivi l'an prochain.

2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient suivre le niveau d'inflation prévisionnelle retenu par le gouvernement dans ses hypothèses de la loi de finances 2022 soit +1,50%. Cette hausse sera essentiellement concentrée sur les postes de dépenses suivants : fluides, carburant et contrats de maintenance et d'entretien.

2.2. Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses sera relativement stable par rapport à l'enveloppe des crédits ouverts en 2021 et devrait se situer à 1,6M€. Nous retrouverons principalement ici les subventions attribuées par la commune aux associations. Elles devraient atteindre un niveau proche de 900K€. Est également imputée sur ce chapitre depuis 2019 la contribution annuelle versée par la commune au Syndicat départemental d'Energies du Gers (SDEG), dont la somme dépend du volume de travaux envisagé. Cette contribution sera de 185 000€ pour l'année 2022.

2.3. Les atténuations de produits

Il s'agit ici de l'attribution de compensation versée par la commune d'Auch à la communauté d'agglomération. Son montant devrait fortement varier à l'issue de la CLECT qui se réunira en novembre 2021 et qui intégrera les dépenses prises en charge par Grand Auch Cœur de Gascogne au titre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines pour la commune.

2.4. Les charges financières et les charges exceptionnelles

Les charges financières liées au remboursement des intérêts de la dette seront en diminution en 2022. Elles atteindront 400K€, soit une baisse de 40K€ par rapport à 2021. Les charges exceptionnelles sont estimées à un niveau identique à celui de 2021, soit 60K€.

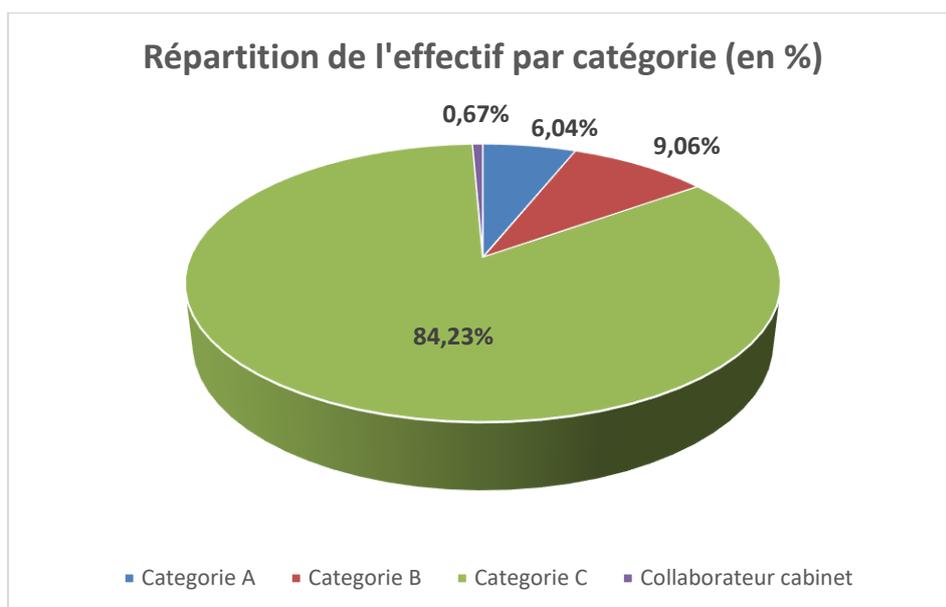
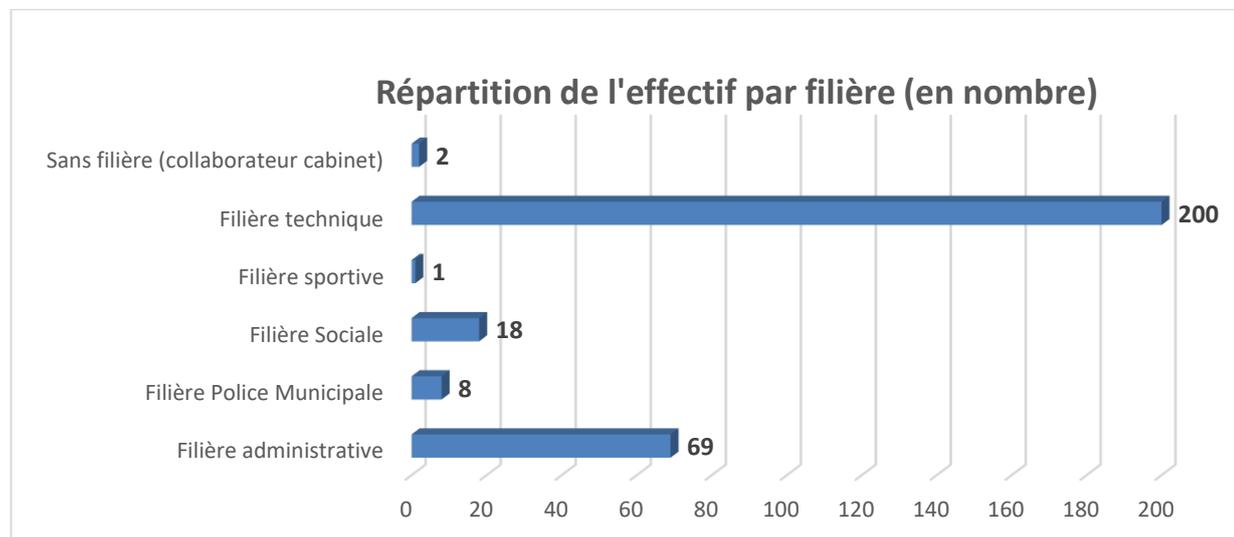
2.5. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel 2022 sont estimées à 14 410 K€, en hausse de 2,56% par rapport à la décision modificative du budget primitif 2021.

Structure des effectifs de la commune d'Auch

Au 1er janvier 2021, le tableau des effectifs de la Ville d'Auch présentait un total de 298 emplois pourvus.

Ces emplois se structurent sur 5 filières et 3 catégories :



Catégorie	Nombre d'agents
Catégorie A	18
Catégorie B	27
Catégorie C	251
Collaborateur cabinet	2
Total général	298

L'effectif non titulaire représente (au 30/09/2021) 12,17% de la masse salariale.

Il est constitué :

- d'emplois non permanents pour les recrutements ponctuels d'agents saisonniers ou remplaçants nécessaires à la continuité des services (dont agents recrutés pour le centre de vaccination) ;
- de deux emplois de cabinet recrutés, après autorisation du conseil municipal, sur la base du décret n°87-1004 du 16/12/1987.

Au cours de l'année 2021 (jusqu'au 31/10/2020) les mouvements au sein des effectifs ont été les suivants :

ARRIVEES : 13

- 1 détachement au service informatique
- 1 mutation au service police municipale
- 1 mutation au service mécanique
- 1 mutation au service EEJ
- 3 mises en stage au service propreté urbaine
- 1 mise en stage au service ODP
- 1 mise en stage au service éclairage public
- 1 mise en stage au service régie bâtiments communaux
- 1 mutation au service voirie
- 1 mutation au service marchés publics
- 1 mutation au service propreté urbaine

DEPARTS : 13

- 1 décès
- 1 démission
- 4 mutations
- 7 départs à la retraite

En 2021, la Ville d'Auch a mis à disposition :

- de grand Auch Agglomération :
 - 191 agents appartenant à différents services
- du centre de gestion :
 - 1 agent du service des Ressources Humaines
- du PETR :
 - 3 agents (services Urbanisme, Finances et Ressources Humaines)
- du CIAS :
 - 1 agent du service Propreté urbaine

La durée effective annuelle du travail est de 1 528 heures.

3. Les dépenses d'investissement 2022 et leur financement

3.1. Une enveloppe 2022 fixée à 7M€.

L'enveloppe globale consacrée aux dépenses d'équipement sera de 7M€ variation des restes à réaliser compris.

Opérations d'investissement dont variation RAR	7 000 000,00 €
Subventions d'investissement perçues	1 000 000,00 €
Ressources propres (FCTVA, amendes de police...)	1 500 000,00 €
Reste à charge	4 500 000,00 €
EPARGNE NETTE	2 200 000,00 €
Emprunt à réaliser	2 300 000,00 €
Variation excédent global de clôture	0,00 €

3.2. Les engagements pluriannuels de la commune

Au-delà de 2022 et sur toute la période du mandat jusqu'en 2026, l'objectif de la commune sera de continuer à investir significativement, afin notamment de continuer à améliorer le cadre de vie des habitants et de soutenir les entreprises du territoire, en intégrant dans les projets l'enjeu de la transition énergétique et écologique de façon transversale. Au titre des engagements pluriannuels pris par la commune, nous pouvons d'ores et déjà mentionner les projets suivants :

- **Projet du quartier du Grand Garros**, dont la première phase est mise en œuvre sur la période 2019-2026. Le cout prévisionnel de cette opération est estimé à 72M€ HT dont 10M€ à la charge de la commune,
- **Aménagement de la Caserne Espagne** : il est encore trop tôt pour connaître le détail du projet d'aménagement de ce site et les réalisations qui seront effectuées, mais des enveloppes d'investissement significatives seront consacrées à ce projet sur la période 2022-2026,
- Dans le cadre de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH), des enveloppes annuelles de 315 000€ sont attribuées sur la période 2019/2024 aux propriétaires bailleurs et occupants pour la réalisation de travaux d'amélioration et/ou de réhabilitation de logements,
- Enfin, les **investissements « récurrents »** devraient continuer à se situer à un niveau comparable.

Dans le contexte économique et financier particulièrement incertain que connaissent aujourd'hui les collectivités territoriales, **les objectifs pour notre commune dans les années à venir doivent donc être les suivants :**

- Poursuivre la maîtrise de ses charges de fonctionnement, qui demeurent aujourd'hui inférieures à celles des communes comparables (1 086€ par habitant à Auch contre 1 393€ par habitant pour les communes comparables),
- Stabiliser le niveau d'endettement de la commune à moins de 1 000€ par habitant, l'objectif étant d'emprunter moins que le capital remboursé chaque année et de conserver une capacité de désendettement inférieure à 5 ans,
- Afin de retrouver une capacité d'autofinancement nette proche des 3M€, permettant de soutenir un programme annuel d'investissement de 7M€ sans s'endetter davantage.

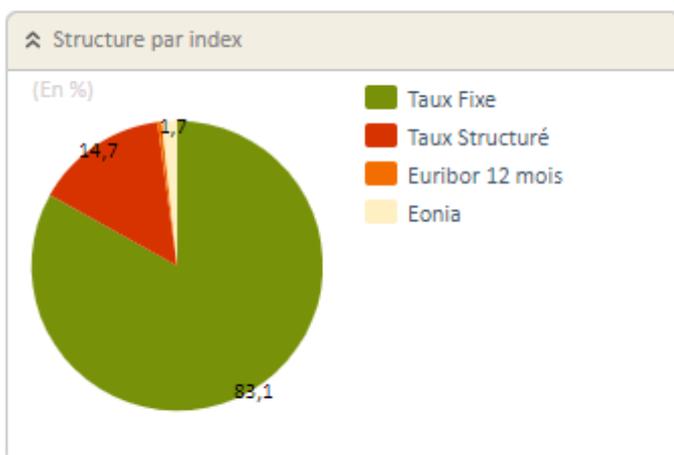
4. La dette de la commune d'Auch

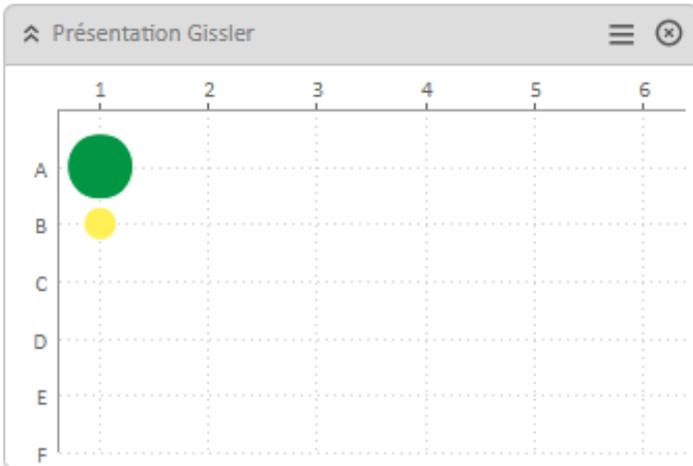
Après avoir légèrement augmenté en 2021, sans pour autant dégrader significativement les ratios de solvabilité de la commune, l'endettement sera stabilisé en 2022. L'objectif sera en effet de ne pas emprunter plus que le capital remboursé en 2021. La structure de la dette ne devrait pas être sensiblement modifiée.

Au 31/12/2021, l'encours de dette du budget principal s'élèvera à environ 22,9M€.

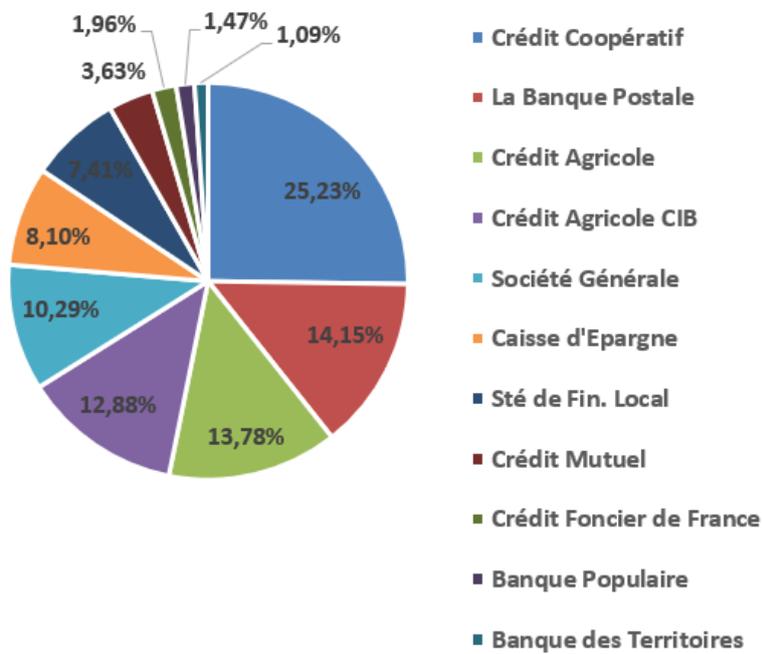
Son taux moyen est actuellement de 2,14% pour une durée de vie résiduelle de 10 ans et 4 mois.

Elle est composée à 83,1% d'emprunts à taux fixe.





Prêteurs

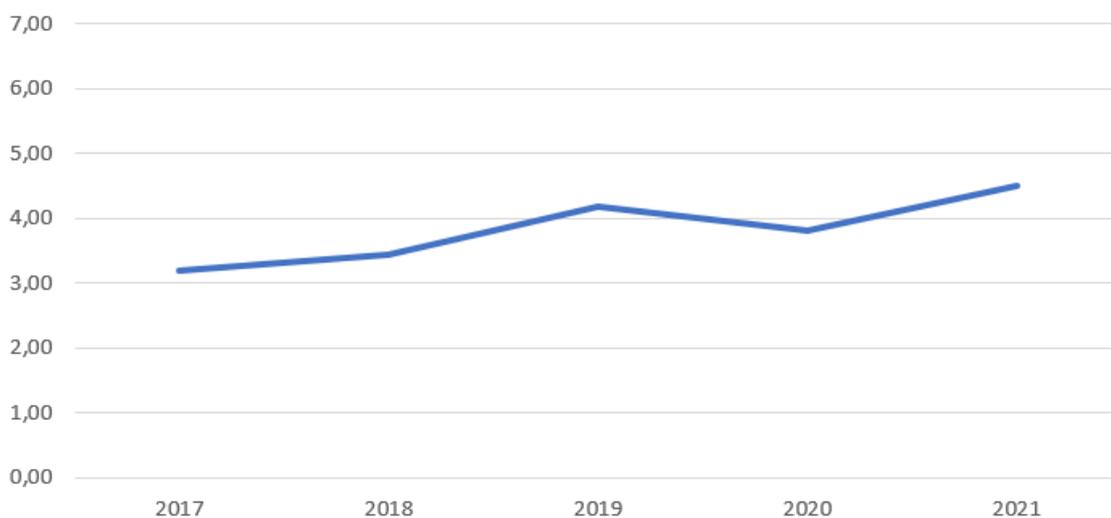


Le profil d'extinction de la dette de la commune est le suivant (sans nouvel emprunt) :

Année	Dettes réelles		
	Amortissement	Intérêts	Annuité
2022	2 536 367,99	348 826,16	2 885 194,15
2023	2 389 919,89	296 239,04	2 686 158,93
2024	2 382 571,54	250 552,05	2 633 123,59
2025	1 791 789,49	208 308,39	2 000 097,88
2026	1 765 095,20	179 089,68	1 944 184,88
2027	1 685 603,39	150 187,97	1 835 791,36
2028	1 706 825,04	125 044,55	1 831 869,59
2029	1 603 761,85	98 893,38	1 702 655,23
2030	1 619 868,17	75 913,25	1 695 781,42
2031	1 511 460,40	52 996,36	1 564 456,76
2032	1 386 985,08	32 039,28	1 419 024,36
2033	1 068 916,67	11 761,75	1 080 678,42
2034	763 673,94	4 158,43	767 832,37
2035	472 896,73	2 204,21	475 100,94
2036	253 823,48	1 580,18	255 403,66
Total	22 939 558,86	1 837 794,73	24 777 353,59

La capacité de désendettement de la commune (encours de dette divisé par l'épargne brute) se maintiendra entre 4 et 5 années (en dessous de 10 ans, la collectivité est considérée comme peu endettée).

Capacité de désendettement en années



Pour mémoire, rappelons que l'endettement de la commune reste inférieur à celui des communes de la strate (notre encours de dette se situant désormais à 985 € par habitant pour notre commune contre 1 019 € pour les communes de la strate).

BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, SPANC ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Pour rappel, ces 4 budgets annexes ont été créés courant 2020, suite à la signature de la convention de délégation des compétences « eau potable », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » entre Grand Auch Cœur de Gascogne et la commune d'Auch.

Les compétences déléguées sont exercées par la commune d'Auch « *au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération* », qui demeure donc juridiquement et budgétairement « *responsable des compétences qu'elle détient* ».

L'activité budgétaire municipale (facturation et recouvrement des diverses recettes liées à l'eau et à l'assainissement, et engagement des dépenses d'exploitation nécessaires à l'exercice des compétences déléguées) ne se réalise donc que dans l'attente d'un rebasculé, en fin d'année, des recettes et des dépenses sur le budget annexe de l'agglomération, qui demeure titulaire de la compétence, et donc gestionnaire notamment de l'actif et des emprunts.

Ces 4 budgets annexes seront donc strictement équilibrés en dépenses et en recettes, et **leurs résultats de clôture seront neutres** puisque ce sont donc les budgets annexes de l'agglomération qui sont aujourd'hui responsabilisés sur leurs dépenses.

Mme LE BOUC :

« Chers collègues,

Pour les débats d'orientation budgétaire, nous avons l'habitude, nous, groupe d'opposition, de vous livrer un petit inventaire de ce que nous ferions du budget, prenant soin de souligner ce que nous n'y trouvons pas.

Pour cette année, on va mettre de côté ce petit rituel pour nous référer plutôt aux promesses de campagne en 120 projets, en choisissant les propositions que nous considérons les plus pertinentes et nécessaires, des propositions qui demandent un financement, parfois pluriannuel, mais que nous ne retrouvons pas jusqu'à présent dans votre proposition de budget.

Nous les avons groupées en trois catégories :

1/ gestion des ressources, eau et énergie ;

2/ ceinture maraîchère ;

3/ et santé.

1. Donc, tout d'abord, la question de la gestion des ressources. Pour ce qui est de l'eau, nous ne parlerons pas de la régie municipale qui apparaît en point 13 dans vos projets mais plutôt du plan de modernisation du réseau d'assainissement, pour tout simplement vous demander : où nous en sommes de ce plan ?

Toujours dans la gestion des ressources, nous aimerions revenir sur les énergies renouvelables (21), point dont nous avons souvent débattu ici, et ainsi vous demander où nous en sommes des améliorations de consommations énergétiques (20) des bâtiments municipaux mais également de la lutte contre la précarité énergétique pour les ménages auscitains (65) ? Pourquoi ces projets n'apparaissent-ils pas dans les projets pluriannuels du budget ?

2. Ensuite, abordons la question de l'agriculture urbaine (105) et de la consommation locale (102, 106) dans le cadre du développement des cultures biologiques locales, points dont il était question dans la motion adoptée en conseil municipal en juin 2020. Afin de répondre à ces questions qui se trouvent dans votre programme, ne devrions-nous pas budgéter la mise en place d'une ceinture maraîchère autour de la ville, en particulier via l'acquisition de foncier agricole ?

Au-delà même de cette ceinture, des acquisitions foncières permettraient de mettre en place davantage de jardins partagés dans la ville et ainsi, tout en mettant en place des points de votre programme, nous lutterions dans le même temps contre l'artificialisation des sols, et bien sûr nous avons en tête le projet de zone artisanale du Naréoux.

3. Enfin, nous aimerions aborder la question de la santé des Auscitaines et des Auscitains. Dès juin 2020, en particulier lors du conseil municipal du 26 juin, nous avons prévu la mise en place d'un comité de pilotage pour une maison de santé (102) qui a été, à nouveau, abordé lors du DOB de l'an dernier, un engagement avait été pris pour sa création en décembre 2020 pour l'année 2021, dans le cadre du rapprochement avec la Fabrique des Centres de santé. Depuis le conseil municipal du mois de février 2021, nous ne l'avons plus abordé en conseil, alors que la situation sanitaire au-delà même de la situation pandémique - je parle de la situation des déserts médicaux en zone rurale et périurbaine - est de plus en plus dramatique. Nous pensons alors qu'il est plus que temps de relancer ce projet afin de le voir aboutir le plus rapidement possible. Et nous aimerions savoir également si vous y associez « l'implantation d'une structure d'accueil des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives » qui apparaissait en point 103 dans votre projet, ainsi que « la création d'une résidence pour séniors autonomes », point 114.

En fait, ce que nous voulons savoir c'est pourquoi ces projets n'apparaissent-ils pas aujourd'hui dans vos budgets ?

Et si vous pouvez nous donner une temporalité quant à leur mise en place ?

Et, pour terminer, nous aimerions vous proposer un autre point au sujet de la Maison Fedel qui apparaissait en point 61 dans votre programme : pourquoi ne pas en faire une maison des associations dans laquelle ces associations tiendraient des permanences qui pourraient animer le centre-ville ?

Merci. »

M. BOURDIL répond que le DOB fixe une enveloppe mais ne dit pas ce qu'il y aura dans l'enveloppe ; c'est le budget qui le dira.

M. le Maire, en réponse aux questions posées, indique que les prochaines réunions des commissions municipales, préparatoires au budget, seront le lieu d'aborder plus précisément ces questions-là. Il indique que M. FALCO parlera de la gestion des ressources, et de l'eau, par exemple, qui est une compétence de l'Agglomération GACG ; il abordera également le sujet de la construction de la station d'eau potable. M. le Maire précise que le projet est plus que jamais d'actualité avec le syndicat d'Aubiet-Marsan et il indique que la Ville participe activement aux discussions avec ce syndicat, à la constitution d'un syndicat qui va gérer la construction de l'usine et la distribution et l'aménagement du réseau depuis le sud de Pavie jusqu'à une nouvelle réserve qui sera construite sur les hauteurs d'Auch, pour une liaison

vers Aubiet. Il ajoute que se posera, à un moment donné, la question toujours d'actualité de la régie, option qui sera envisagée au moment où l'usine nouvelle sera construite. Et cette question-là est toujours d'actualité.

M. FALCO rappelle que les négociations ont été engagées depuis janvier 2019, au départ entre trois partenaires, ramenés finalement à deux. Il ajoute que l'agglomération, compte tenu du transfert de compétences, s'est substituée à la Ville. M. FALCO espère qu'un accord aboutira en fin d'année et que les statuts de ce nouveau syndicat qui sera chargé de gérer à la fois la production, la nouvelle unité de production et la distribution seront établis.

M. FALCO précise que l'usine devrait entrer en activité en 2026, selon le processus suivant : les deux premières années, à partir de 2022, seront consacrées à l'élaboration de la documentation réglementaire - c'est un dossier très lourd - les deux années suivantes finaliseront tout ce qui concerne les travaux techniques : les canalisations, la construction de l'usine.

M. FALCO ajoute que, effectivement, dans son programme, la municipalité avait pris l'engagement que l'unité de production soit gérée en régie, ce qui est réalisable, selon lui. M. FALCO rappelle que cette question sera tranchée par l'agglomération puisqu'elle est de son ressort.

M. le Maire redit que le sujet de la régie n'est pas abandonné et qu'il sera discuté un peu plus tard parce qu'il a fallu, au préalable, se mettre d'accord sur cette construction.

Pour ce qui est des bâtiments et des performances énergétiques, M. le Maire précise que cela sera vu et détaillé en commission : les sommes qui sont allouées voire même les bâtiments qui sont fléchés pour ce type d'amélioration.

Sur la précarité énergétique des ménages, il invite Mme MELLO à apporter les éléments d'information.

Mme MELLO indique que, dans le cadre de l'OPAH intercommunale, par rapport à Auch, ce sont 350 000 € qui sont donnés chaque année en termes d'animation pour notre opérateur sur le territoire. Elle précise que ce sont les dossiers présentés par des particuliers - propriétaires-occupants et propriétaires-bailleurs - et portant sur l'autonomie et l'amélioration énergétique qui reçoivent entre 60 ou 70 % des subventions. Mme MELLO ajoute que, sur cette dernière OPAH, depuis 2019, une cinquantaine de dossiers concerne la ville d'Auch. Mme MELLO rappelle que cette OPAH est devenue intercommunale depuis 2019 et qu'auparavant et pendant plus de 10 ans, une OPAH communale travaillait justement sur l'énergie et l'amélioration de l'habitation sur Auch, et répondait, en cela, au problème de précarité.

M. le Maire poursuit sur le sujet de l'agriculture urbaine. Il rappelle que des réserves foncières pour d'éventuelles cultures maraîchères existent. Il ajoute que, pour ce qui concerne les terrains situés au niveau du magasin Carrefour, à côté du pont Garigliano, la Ville est en discussion avec le propriétaire du terrain.

M. le Maire indique que les services ont fait des démarches en vue de créer des jardins partagés pour lesquels il faudra peut-être aussi constituer des associations avec des accompagnants.

M. le Maire, s'agissant du Naréoux et du « zéro artificialisation nette », rappelle que cette zone appartient à l'Agglomération et que le sujet pourra être traité dans le cadre de GACG.

Pour ce qui concerne la santé, M. le Maire assure que le projet n'est absolument pas abandonné. « Il vit tous les jours, tout le temps ». Il relate la rencontre récente avec le Directeur Régional Délégué de l'ARS et la Mutualité Française et explique que la Fabrique de Santé a fait un diagnostic et donné des pistes d'organisation. La Ville est actuellement plutôt sur la phase juridique - comment gérer ce centre de santé - et en relation avec le Département. Un comité de pilotage fera le point sur la situation actuelle.

M. le Maire explique que s'il n'y a pas eu beaucoup de discussion à ce sujet, c'est parce qu'il s'agit, pour l'instant, surtout d'aborder les étapes techniques sur lesquelles il faut avancer avec précaution. La gestion de ce futur centre de santé, les médecins salariés, ... sont des points sur lesquels la collectivité ne peut s'engager sans avoir défini une organisation et un plan financier fiables, ajoute M. le Maire. D'ailleurs, poursuit-il, la Ville attend des réponses notamment la Mutualité Française qui pourrait apporter un accompagnement dans ce type d'organisation. M. le Maire indique que la localisation est en discussion : ce pourrait être dans le secteur situé entre le Sud de la ville et le quartier du Grand Garros. Cela correspond, estime-t-il, à la volonté qu'a la municipalité de donner la possibilité à ce quartier du Grand Garros, voire à la ville, de s'ouvrir vers ce secteur-là. Les choses avancent bien, confirme M. le Maire. Il faut reconnaître, rappelle M. le Maire, que le conseil municipal a à peine un peu plus d'un an d'existence - précisément : 1 an et 1 trimestre - et que la pandémie a lourdement compliqué l'avancement de certains projets.

Le dernier point, c'est la proposition de transformer la Maison Fedel en maison des associations. M. le Maire le regrette mais il explique que la Maison Fedel, ne pourra malheureusement pas accueillir des bureaux sans d'énormes travaux de consolidation ou, au moins, de sécurisation. Il reconnaît que c'est un beau patrimoine, une carte postale, mais que l'on peut, tout au plus, accueillir au rez-de chaussée une petite pièce d'exposition.

M. le Maire souhaite adresser, ici, ses remerciements aux services et aux élus qui ont tous beaucoup travaillé, pendant ces un an et quatre mois, dans des conditions aussi difficiles.

M. le Maire précise, s'agissant du Grand Garros et du Quartier Espagne, comme cela sera abordé au prochain budget, que dès 2022 des sommes conséquentes vont être engagées parce que des travaux sont prêts à être réalisés. Il indique que ce sont quasiment 4 millions d'euros qui vont être investis en 2022 pour le Grand Garros ; un peu moins au quartier Espagne. Il rappelle la participation citoyenne et la création du CDL, qui n'a pas été simple, mais le CDL est animé et il fonctionne. M. le Maire cite également le sujet de la mobilité, qui en est au stade de l'étude et du premier diagnostic rendu. Il ajoute que l'on ira plus loin dans ce schéma local de mobilité avec un travail sur un secteur Arago-Angerville et il indique que ce sujet sera de nouveau abordé quand le projet de l'Office Public de l'Habitat naîtra.

M. le Maire n'oublie pas le contournement d'Auch et indique que la mobilisation va reprendre très prochainement parce que, la municipalité en est convaincue, la qualité de vie dans Auch et les nouveaux déplacements seront plus faciles si le contournement par l'Est de la ville est engagé par l'Etat.

M. le Maire poursuit l'énumération de tous les dossiers qui sont portés par la Ville : la sécurité et la tranquillité publique avec le travail sur la vidéoprotection qui devrait être mise en place très prochainement ; le commerce et l'artisanat, et tous les efforts qui sont faits pour redynamiser ce cœur de ville avec l'ouverture de nouveaux commerces rue Dessoles ; la tenue des deuxièmes Assises du commerce qui permettront d'actualiser les informations et aider la Ville à aller plus loin dans l'accompagnement de ces commerces de proximité. Il cite également le logement et l'habitat, et les actions conduites dans le cœur de ville pour retrouver de l'habitat, avec l'aide d'Action Logement.

M. le Maire termine son propos en évoquant le domaine du sport et des loisirs qui voit la livraison d'aménagements d'avant mandat mais aussi du mandat actuel, et le démarrage de nouveaux travaux.

M. le Maire conclut : « on a bien travaillé, je trouve, pendant cette période un peu confuse. Merci de m'avoir permis de rappeler tout cela. »

M. LOIZON remarque qu'il y a toujours le souhait de ne pas augmenter la fiscalité au niveau des habitants d'Auch, « ce que nous n'avons pas réussi à faire au niveau de l'Agglo, à mon grand désespoir ».

Il estime qu'il va falloir vraiment pousser l'année prochaine, comme l'a dit M. le Maire, sur la relance économique des commerces en centre-ville parce que - et cela a déjà été débattu au sein du conseil municipal - la solution est là et il va falloir que cela s'accélère, estime M. LOIZON. Il indique qu'il sait que cela n'est pas forcément du ressort des élus et que cela relève des différentes associations des commerçants. Il rappelle qu'il y a eu, en septembre, une volonté de se rapprocher, de voir ce qui pourrait être fait ensemble et il pense que l'un des objectifs, pour l'année 2022, c'est d'y arriver et d'élaborer un outil qui va permettre à ces commerçants, qu'ils soient en centre-ville ou un peu à l'extérieur de la ville, de travailler ensemble pour créer de l'événementiel, de la coopération, de l'organisation globale sur la ville. C'est ce qui manque encore aujourd'hui, selon lui. Il pense que la volonté municipale est là mais qu'il faut aller plus loin et inciter et pousser les différents acteurs à se revoir et à travailler. « C'est urgent, il faut le faire et on doit le faire. Et donc, comme on vous l'a dit la dernière fois, au niveau de « Auch au Pluriel » on est là, on souhaite participer à cette mise en route et ce développement ».

Pour ce qui concerne la mobilité, et compte tenu du développement sur Auch de nouveaux quartiers et de nouvelles constructions, M. LOIZON estime qu'il il faudra travailler sur ces voies douces et sur la sécurité. En effet, il pense que le repeuplement de certains quartiers peut entraîner des problèmes de sécurité entre la circulation des piétons et des véhicules.

M. LOIZON indique, par ailleurs, qu'il a remarqué ces jours-ci qu'une volonté s'exprimait au niveau de la politique du déchet. Il ajoute qu'il a été surpris et heureux de voir cette communication dont il partage l'intérêt : « oui il y a une politique au niveau du déchet à mettre en place sur la ville d'Auch - qui a déjà été faite - il faut continuer ». Il ne s'agit pas, poursuit-il, de faire de la répression mais de communiquer et de dire : « on peut faire autrement, surtout que, dans notre ville nous avons des structures qui savent très, très bien le faire. Il y en a énormément. Au niveau de l'Agglo aussi, il y a une volonté de progresser sur le traitement du déchet et notamment parce que ce qui va nous arriver rapidement, c'est la taxe d'enfouissement, qui peut être un problème à régler dans des mois qui arrivent. »

Voilà les axes de réflexion qu'il voulait exposer, explique M. LOIZON.

Enfin, pour ce qui est des dépenses, M. LOIZON estime qu'il faudrait regarder un peu plus du côté des achats écoresponsables. « Je pense qu'il y a encore des économies à faire, au moins mieux consommer ou consommer autrement. »

M. le Maire : « Je voudrais rebondir sur la campagne de propreté, ça aussi c'était un sujet fort du mandat. »

Il présente les actions qui vont être lancées au mois de novembre parce que la ville veut « frapper un grand coup », tout d'abord par une campagne d'affichage préventif avec des affiches spectaculaires.

M. le Maire explique que la Ville va mener une campagne de prévention avec l'aide - et c'est nouveau - des partenaires de la restauration rapide qui se sont portés volontaires parce qu'ils sont souvent fournisseurs de poches ou de cartons que l'on retrouve parfois malencontreusement dans les rues ou dans les parcs.

Il y aura également, indique M. le Maire, trois jours (les 15, 16 et 17 novembre) de non-ramassage des déchets « illégaux », c'est-à-dire tout ce que l'on trouve sur le trottoir, dans la rue et qui pourrait être mis dans une poubelle. A ce titre, M. le Maire rappelle que ce sont 9 agents municipaux qui, dès 5 h du matin et jusqu'au soir, sont là et ramassent ces déchets. Le 4^{ème} jour, poursuit M. le Maire, ces déchets seront ramassés, triés, quantifiés ; on verra de quels types de déchets il s'agit : mégots, boîtes, cartons, etc. M. le Maire indique que cette année, le service a identifié 230 personnes en infraction qui ont reçu des courriers d'avertissement et dont certaines ont été sanctionnées financièrement.

Mais M. le Maire le dit, dès 2022 il n'y aura plus d'avertissement et on passera directement à la sanction. Il indique que la municipalité souhaite que cette campagne, qui précède de quelques jours la campagne européenne, soit forte ; il faut que l'on arrive à enrayer ces comportements que l'on sait dommageables pour notre qualité de vie, et qui ont un coût.

Mme DASTE-LEPLUS indique qu'effectivement, il va falloir refaire une réunion, ré-inviter les commerçants à travailler ensemble, démarche qui a été freinée par la situation sanitaire. Pour autant, Mme DASTE-LEPLUS pense que les réunions ont eu lieu et indique que la Ville va se rapprocher des différents acteurs pour qu'ils puissent indiquer les orientations qu'ils ont choisies puisque, dans ce cadre, l'association des commerçants demeure souveraine dans ses orientations. Mme DASTE-LEPLUS indique que les deux collectivités - mairie et agglomération - sont prêtes mais elle rappelle qu'il manque un interlocuteur ; la ville peut impulser, accompagner, faire avec mais pas faire à la place.

Aussi, elle forme le vœu que pour l'année prochaine, la journée des commerces de proximité soit d'abord pilotée par l'association des commerçants et par l'ensemble des commerçants.

Mme DASTE-LEPLUS souhaite, avec l'accord de M. le Maire, inviter très prochainement les commerçants, en vue de la préparation des 2^{èmes} Assises du Commerce.

M. le Maire indique qu'il aimerait que l'on puisse créer cette marque d'Auch : « Consommer à Auch ».

Il se dit confiant. Il rappelle que c'est la ville qui a impulsé les dernières animations sur la haute ville, avec la journée du commerce de proximité et les commerçants qui ont joué le jeu, et les gens y ont adhéré.

« A nous de rendre aussi cette ville - et je ne parle pas que de la haute ville - dynamique, animée. On voit bien que sur les marchés, quand il y a un peu de musique, c'est toujours une petite fête et ça incite le consommateur à se déplacer. Donc, travaillons et aidons dans ce sens. C'est un objectif. »

Pour ce qui concerne la sécurité routière, et pour compléter ses propos, M. le Maire indique qu'il va très prochainement questionner l'Etat pour savoir s'il a toujours comme ambition ce contournement de la ville parce que les études de trafic et d'accidentologie montrent bien que sur cette colonne vertébrale qui part de la route d'Agen, de la rocade et qui va jusqu'à l'avenue des Pyrénées - c'est-à-dire la RN21 - il y a énormément de petits points rouges, signes de chapelets d'accrochages et de zones dangereuses. Heureusement, sans grande gravité, bien que M. le Maire n'oublie pas les accidents mortels survenus les années passées, qu'il déplore. M. le Maire indique qu'il faudra, bien sûr, être très vigilants quand les nouveaux quartiers et les circulations nouvelles émergeront. Il rappelle que dans le projet de mandat de la municipalité, figurait le point de la limitation de vitesse à 30 km/h ; c'est un sujet qui sera traité dans le cadre du schéma de mobilité. M. le Maire précise que ces zones 30 nécessitent des équipements très onéreux mais il ajoute que si c'est vraiment la solution pour que les automobilistes roulent à 30 km/h, alors, il faudra l'adopter. La Ville a l'ambition de mettre en place des déplacements doux et actifs, assure M. le Maire.

M. OLIVEIRA SANTOS :

« Bonsoir,

M. le Maire, chers collègues, au nom d'Europe Ecologie les Verts permettez-moi de partager avec vous une intervention que nous avons intitulée « *le DOB un temps d'échange pour construire notre stratégie politique mais aussi environnementale* ».

Le débat d'orientation budgétaire constitue une première étape « stratégique », comme vous l'avez déjà souligné, avant le vote du budget primitif qui, lui, déclinera le détail des affectations budgétaires. La situation financière de la collectivité est saine, ce qui nous permet d'assumer pleinement les futurs investissements structurants pour la ville, dont le quartier Espagne, la rénovation urbaine du Quartier du Grand Garros ainsi que le Centre historique. Ces projets d'une grande ampleur montrent bien l'ambition de la municipalité pour notre ville. Le maintien de ces investissements, vous l'avez donc déjà souligné, demeure une priorité. Nous sommes alertés également sur une dégradation annuelle de l'épargne de l'ordre de 250 K€. Dans un contexte où l'Etat se défausse de ses missions auprès des collectivités locales, avec des dotations qui ne sont pas à la hauteur et une fiscalité qui ne suit pas, avec en particulier la suppression de la Taxe professionnelle et de la Taxe d'habitation, les marges de manœuvre sont limitées et le recours à l'endettement doit continuer à être contrôlé.

En revanche, portons ensemble avec audace une ambition durable pour notre ville. L'opportunité du Plan de relance donne la possibilité d'entreprendre et de consolider des investissements d'avenir. A titre d'exemple, la transition écologique, les économies d'énergie et les investissements dans la production locale d'énergies renouvelables, contribueraient à réduire certaines charges de fonctionnement et à garantir une maîtrise budgétaire, tout en permettant d'accéder à l'indépendance, notamment au niveau de l'énergie. Chaque dépense, chaque investissement devra être examiné en fonction des engagements de la municipalité, mais également par rapport à leurs conséquences sur l'environnement, sur l'eau et les sols, sur la qualité de l'air, sur la maîtrise de l'énergie et sur l'urgence de la transition écologique. En tant que groupe écologiste, nous serons vigilants lors de l'examen du budget primitif et sur les investissements et les dépenses qui seront engagés, afin qu'ils répondent aux valeurs que nous portons : une économie résiliente et de proximité, la protection de nos ressources et de l'environnement, la solidarité, le social, le Mieux vivre ensemble. Il nous semble également important d'informer les habitants de notre ville sur le futur budget et d'expliquer en toute transparence les stratégies qui seront choisies.

Merci. »

M. le Maire le confirme : informer le public mieux, c'est aussi une priorité.

Mme DESBONS :

« Merci.

Une intervention très brève parce que je vais rejoindre mes collègues sur les points qu'ils ont soulignés notamment sur la transformation écologique, en tout cas les orientations que nous devons prendre sur ces points-là et notamment insister pour aider nos concitoyens à la rénovation énergétique et à la production locale d'énergie parce que l'augmentation des coûts de l'énergie va fortement impacter le pouvoir d'achat de nos concitoyens dans les prochains mois, les prochaines années. Et si l'énergie est une question d'écologie, c'est aussi, beaucoup, et surtout, une question sociale lorsque les coûts de l'énergie augmentent autant. Donc, on reviendra aussi sur les points de végétalisation de la ville qui sont, à notre sens, importants et participent à la transformation durable pour notre commune et notre municipalité. »

Enfin, Mme DESBONS aborde un point d'actualité : elle parle d'un article de la presse en ligne de cet après-midi, qui fait état d'une annonce de M. Jean CASTEX sur la construction d'un nouvel hôpital. Elle demande à M. le Maire s'il a des précisions à apporter sur ce sujet et si ce projet impactera les finances de la ville.

M. le Maire :

« Oui, on a eu la confirmation, de la bouche du Premier Ministre, du projet de la construction d'un nouvel hôpital à Auch. » Il ajoute que ce projet est une priorité dans la Région Occitanie comme l'est la construction d'un hôpital à Montauban, à Millau Saint-Affrique, à Tarbes-Lourdes lequel est déjà plus avancé puisque là, on connaît la somme qui est allouée : plus de 200 M€, et à Montpellier.

Il se réjouit de cette annonce, en sa qualité de maire et de Président du conseil de surveillance. Il rappelle que l'hôpital d'Auch, qui est l'établissement pivot en matière de système de santé du Gers, a grandement besoin d'être modernisé. Cette annonce donne raison à tous ceux qui ont porté et défendu depuis des années des arguments pour convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de moderniser cet équipement. Franck MONTAUGÉ pourra confirmer, poursuit M. le Maire, combien de fois le signal d'alarme a été tiré pour dénoncer les dysfonctionnements constatés.

M. le Maire rappelle qu'ici même, en avril 2019, à l'unanimité, un vœu avait été adopté pour la reconstruction d'un hôpital neuf. L'ARS, en juillet 2019, répondait que ce n'était absolument pas possible, que l'état structurel du bâtiment méritait des aménagements sur place et disait, en clair, qu'il n'y aurait pas d'hôpital neuf à Auch.

M. le Maire se souvient également de cette mobilisation générale du personnel soignant, des représentants du personnel, de la population, du Président et les élus du Département, des élus municipaux ; il y avait unanimité pour dénoncer la situation de l'hôpital et surtout pour débloquer la question de l'imagerie médicale.

M. le Maire explique que s'il fait ce récapitulatif c'est pour souligner l'attachement que chacun a pour cet équipement. Il se déclare heureux que finalement le discours des pouvoirs publics ait changé depuis l'été dernier - le Ségur de la santé, des visites techniques dans cet hôpital, ... - et que la question de la reconstruction soit maintenant annoncée.

Il précise qu'il a vu, un peu plus tôt dans la journée, le directeur de l'ARS, dont il cite les propos : « *ce n'est que le commencement du long chemin qu'il nous reste à parcourir* », parce qu'aujourd'hui tout le monde se met en route pour écrire un parcours de santé de territoire.

M. le Maire, avant de parler de projet architectural, indique qu'il souhaite que tous les acteurs de la santé, qu'ils soient privés ou publics, soient associés à cette réflexion. C'est le souhait de l'ARS. On aura toujours le temps d'être extrêmement vigilants si jamais le privé venait s'adosser au public, et il faudra veiller à ce que cet équilibre public-privé soit respecté. Il faut garder à l'esprit, insiste M. le Maire, que tout ceci est destiné à la santé des gersois et il espère que cet axe de réflexion sera bien présent pour définir, très prochainement, un parcours de santé et aller plus loin dans cet objectif de reconstruction.

Encore une fois, M. le Maire indique qu'il se réjouit de cette annonce qui donne aujourd'hui des ambitions, il pense au personnel soignant qui a vécu et vit encore des situations très difficiles et qui, désormais, sait que demain il y aura un meilleur outil et donc une attractivité du territoire. M. le Maire espère que tout le monde se montrera solidaire, sur ce beau projet, dont il situe la réalisation dans la décennie.

M. DOMENECH : « Vous avez bien parlé d'outils, et c'est effectivement quelque chose de nécessaire, mais j'ai l'impression que l'on va avoir aussi un problème de mécaniciens ». Il cite des informations parues dans la presse, et qui font état de médecins en moins au CMP (Centre Médico-Psychologique) et de la menace de fermeture, le mois dernier, des urgences par manque de personnel. Il pense qu'il ne faudra pas lâcher l'exécutif sur cet aspect-là parce que, dit-il, « on aura un bel écrin mais il faut aussi que l'on mette les médecins dedans ».

M. le Maire indique que c'est bien ce qu'il voulait dire quand il parlait d'attractivité du territoire.

Il explique que, parmi les projets sur la santé, il y a celui de faire venir des médecins en fin de parcours en 5^{ème}, 6^{ème} année et de créer vraiment une université aussi ici. Il estime que sur le Quartier Espagne, autour du projet de l'école d'infirmières, d'aides-soignants, et avec d'autres groupes qui veulent s'y implanter, il y a un projet d'ensemble - hôpital, centre de santé - qui se dessine, qui ne s'est jamais présenté à nous et vers lequel il faut aller.

M. MONTAUGÉ :

« Merci M. le Maire.

Sur ce sujet extrêmement important pour notre territoire, je salue, moi aussi, ces annonces mirifiques qui répondent à des demandes exprimées depuis longtemps par les élus locaux auscitains et gersois, et je parle en connaissance de cause et je te remercie de l'avoir évoqué.

Pourquoi ces annonces arrivent-elles maintenant alors que les problèmes et les besoins sont connus depuis longtemps ?

Chacun répondra à sa manière à cette question. Je constate, quant à moi, qu'on n'a jamais autant promis dans ce pays, depuis 1945.

Je suis plongé en ce moment, avec mes collègues sénateurs, dans la discussion du PLFSS 2022 (projet de loi de financement de la sécurité sociale) et j'ai quelque peine à comprendre comment ces intentions, au demeurant tout à fait louables, seront financées dans l'état actuel où se trouvent, hélas durablement, les finances publiques de la Nation.

Les collectivités locales financent, vous le savez - et l'on est partie prenante - à 55 % la RN124 et l'Etat finance le reste.

Quel sera le plan de financement de l'hôpital d'Auch, de ses équipements et de ses personnels ?

Les collectivités locales, dont la nôtre, seront-elles appelées au financement de ces investissements et à son fonctionnement ?

Nous n'en savons rien mais je souhaite, personnellement, que l'Etat assume ici pleinement sa compétence en matière de santé.

Dire ne suffit pas pour faire et je souhaite que ces projets, qui ne sont donc à ce stade que des annonces, donnent lieu à l'exercice d'une véritable démocratie sanitaire.

Les usagers, les personnels et leurs représentants, les élus locaux et l'Etat doivent être impliqués dans le projet de santé du territoire auscitain et gersois dont découlera l'offre de soins, aux plans local et départemental ».

M. le Maire ajoute que dans les engagements de l'Etat aujourd'hui, des engagements financiers assez forts ont été annoncés concernant deux EHPAD auscitains : « Les Jardins d'Agapé », pour la rénovation des chambres et « La Roseraie », pour un accompagnement du projet de reconstruction. Cet EHPAD, précise M. le Maire, est situé en bordure du Gers, en zone rouge, et a du mal à se mettre en accessibilité et répondre aux besoins d'aujourd'hui.

M. OLIVEIRA SANTOS exprime sa satisfaction de constater qu'il y a une réalité partagée par l'ensemble des élus locaux depuis longtemps qui semble avoir été prise en compte par l'Etat : la nécessité de construire un nouvel hôpital à Auch. Il indique qu'il retient les propos de M. MONTAUGÉ, et il pense que c'est le message fort à retenir : « dire ne suffit pas à faire ». C'est là-dessus qu'il faut exercer sa vigilance, estime M. OLIVEIRA SANTOS, parce que, justement, la question financière va être posée rapidement surtout quand on voit la tendance actuelle : « c'est trop facile de se dégager de compétences du ressort national envers les collectivités territoriales qui doivent assumer, avec des moyens de plus en plus limités, des financements de compétences qui ne sont pas les leurs, à la base. Bien évidemment que la santé est un besoin partagé, exprimé par tous les acteurs du territoire mais il ne faut pas tomber dans le piège de devoir financer demain des compétences qui sont du ressort national et bien évidemment au détriment de tout ce qui relève de la compétence locale. Attention, c'est une bonne nouvelle mais c'est une promesse. »

Mme DESBONS s'interroge sur le sujet de financement concernant le train : elle indique qu'elle sait que le Département a été sollicité et va financer une partie de la ligne LGV Bordeaux-Toulouse, et elle se demande si le Grand Auch ou la commune d'Auch ont été également sollicités ? Elle ajoute qu'elle comprend que les collectivités départementales gersoises et que des collectivités intercommunales participent à ce financement qui favorisera le désenclavement du département, en revanche, elle se dit étonnée que face à ces co-financements il n'y ait pas de contrepartie sur des investissements réalisés sur les lignes départementales, notamment Auch-Toulouse et Auch-Agen. Mme DESBONS demande si l'on peut influencer pour qu'il y ait des contreparties à ces financements.

M. le Maire, à la question « est-ce que l'on peut peser », répond que oui.

M. MONTAUGÉ indique qu'il a déjà vécu un cas similaire, à propos de la LGV sur la partie Tours-Bordeaux et, effectivement, l'agglomération qui s'appelait alors le Grand Auch Agglomération à cette époque-là, a été la seule intercommunalité à être sollicitée au plan gersois. Ce qu'il n'a jamais compris, ajoute-t-il, ni pour le Gers, ni pour les autres départements de la région parce que cela bénéficiait en réalité à tout le monde potentiellement, à l'ensemble de la population.

M. MONTAUGÉ précise qu'il n'est pas d'accord, sur le plan du principe, avec cette unique participation des agglomérations. Il ajoute que certains départements, pour la liaison Tours-Bordeaux, qui n'avaient pas voulu participer et n'ont pas participé, sans aucune autre conséquence pour eux, par ailleurs. Il estime que la question se pose à nouveau et la question des contreparties, avec toute la difficulté de les obtenir et qu'elles se traduisent effectivement, en réalité, est, elle est aussi pertinente, selon lui. M. MONTAUGÉ considère que l'on peut lier à la question de la grande vitesse celle des dessertes infrarégionales. « Je pense qu'il ne faut pas d'emblée, peut-être, accepter ce que l'on demande. Il faut discuter. Il faut négocier ».

M. MONTAUGÉ ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi le nouveau maire de Bordeaux s'oppose à la ligne Toulouse-Bordeaux alors que lui, pour son agglomération, bénéficie de ce qu'apporte la liaison entre Bordeaux et Paris.

M. le Maire explique que l'agglomération GACG est engagée avec la Région pour ce financement. Il rappelle que la Région s'est engagée sur le fret Auch-Agen et il pense que c'est avec elle qu'il faut faire un levier et essayer d'obtenir des compensations.

Mme BAUDOIS indique qu'elle constate, comme l'a dit M. MONTAUGÉ, qu'il y a beaucoup de promesses actuellement, entre autres celle de la ligne LGV qui avait été abandonnée en 2017. Elle estime que des alternatives existent. Il est certain, selon elle, que le tout TGV qui a été mis en place il y a plusieurs dizaines d'années, s'est fait au détriment des lignes de proximité comme Auch-Toulouse, Auch-Agen, et que cela risque fortement de continuer ainsi parce, 14 Mds € pour une ligne est un investissement important, et qu'il y a des collectivités, une fois de plus, qui n'y participeront pas. Mme BAUDOIS considère que, là également, l'Etat fait des promesses mais se défait d'une grande partie du financement sur les collectivités. Ce débat se tiendra effectivement à l'Agglomération, conclut-elle, mais c'est peut-être quelque chose à examiner de beaucoup plus près avec des alternatives qui peuvent exister à cette ligne à très grande vitesse qui mettra de côté complètement les territoires.

- le conseil municipal a débattu de ces orientations -

QUESTIONS DIVERSES

Mme BAUDOIS fait un point sur le travail du Comité de Développement Local

Elle indique que la participation est toujours de 75 % ce qui est extrêmement satisfaisant ; deux ou trois personnes, membres du Conseil Citoyen, ont dû être remplacées pour des raisons de déménagement mais elle constate une grande fidélité aux réunions et au travail.

Mme BAUDOIS précise que le CDL travaille sur le futur plan de mobilités de la Ville et arrive à la fin de la première phase, celle du diagnostic. Le diagnostic établi par le bureau d'études EGIS a été mis en parallèle avec celui du CDL et un

constat positif qui peut en être fait est la très grande convergence sur des préoccupations communes : le partage de l'espace public entre les différents modes de transport, de locomotion, les modes doux, les modes actifs, la sécurité avec un taux d'accidentologie assez important par rapport à d'autres villes comparables. Elle ajoute que les piétons et les cyclistes sont surreprésentés dans cette accidentologie et estime qu'une formation aux solutions qui seront proposées est tout à fait indispensable. Parmi les pistes à explorer, il y aura, la limitation de vitesse à 30, probablement une diminution de l'usage des moyens de transport individuels motorisés pour faciliter les transports collectifs et les modes actifs et doux.

Mme BAUDOIS précise les prochaines phases de ce dossier : le CDL se réunira le 16 novembre et le 13 décembre. A l'issue de ces réunions, un rapport intermédiaire sur les mobilités sera communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal. A partir du mois de janvier, ce sera le démarrage de la seconde phase consacrée à l'élaboration de scénarios. Entre temps, fin novembre, se tiendront trois ateliers de travail-diagnostic qui feront appel au réseau associatif d'Auch et aux citoyens ; un atelier spécifique réunira les commerçants ; un autre traitera des modes de déplacements actifs et doux et un autre enfin sera consacré à la circulation et au stationnement.

A côté de cela, poursuit Mme BAUDOIS, il existe le Bureau du CDL, constitué de trois élus - Christine ETHOIN, Damien DOMENECH et elle-même - et de trois membres du collège citoyen, qui se réunit très régulièrement, et a fait la proposition suivante : à chaque session du CDL, un débat sera organisé vers l'extérieur impliquant les membres CDL et les conseillers municipaux. Cette fois-ci, le bureau propose d'assister à une projection du document « *Une fois que tu sais* » d'Emmanuel CAPPELLIN. Il s'agit d'un documentaire consacré au constat et à la réflexion sur les conséquences du réchauffement climatique. Au moment où se termine la COP26, Mme BAUDOIS pense que l'on est au cœur du sujet, certes un peu généraliste, mais qui a des incidences sur les mobilités, sur le PLU, et au final sur toutes les activités d'une commune.

Mme BAUDOIS précise que cette projection se fera mardi 30 novembre à 20h30 à Ciné 32 et sera suivie d'un débat. Elle ajoute que l'ensemble des membres du conseil municipal est très cordialement invité à y participer et à y rencontrer les citoyens du CDL.

Mme BAUDOIS aborde ensuite la plateforme numérique qui, dans un premier temps, sera consacrée à la démocratie locale.

Elle indique qu'après l'audition de plusieurs prestataires, un choix a été fait. Il s'agit d'une entreprise qui a développé un logiciel libre pour la Ville de Barcelone. Cet outil, parce que c'est un logiciel libre, permet à la municipalité d'avoir toute liberté, par exemple, de modifier, changer de prestataire ou de s'en passer d'ailleurs tout simplement au bout du contrat. Il apporte également de très grandes garanties par rapport à la gestion des données puisque ce prestataire a eu une excellente note d'appréciation de la part de la CNIL, ce qui est plutôt encourageant.

Elle explique que, pour l'instant il y aurait trois entrées : une spécifique au CDL avec la publication des travaux en cours et les appels à candidatures puisqu'il faut renouveler ce collège citoyen chaque année, une deuxième entrée qui pourrait faire état des concertations qui se passent en dehors du CDL et une troisième entrée serait consacrée au budget participatif qui sera mis en place à partir de septembre 2022.

Mme BAUDOIS ajoute qu'elle espère pouvoir le lancer avec M. le Maire et avec le service communication en janvier 2022 ; elle ajoute que la date sera confirmée lors de la prochaine réunion du CDL de manière à afficher toute la transparence qui a été promise quant au travail du CDL.

M. le Maire remercie Mme BAUDOIS.

M. le Maire donne quelques informations à propos du vœu concernant le projet de fermeture du bureau de La Poste, avenue de l'Yser.

Il indique qu'il a reçu, avec le Directeur Général des Services, les représentants de La Poste qui sont venus très organisés, en délégation de 8 ou 9 personnes, pour présenter plusieurs projets de La Poste sur le territoire auscitain : un beau projet de résidence seniors rues Dessoles-Gambetta, dans le bâtiment occupé uniquement par le bureau de poste. Le permis pourrait être déposé en 2022. Une trentaine de beaux appartements seront proposés sur la partie ville, ce qui représente un projet conséquent en cœur de ville qui ramènera de l'habitat dans les trois années qui arrivent.

M. le Maire rappelle que la Ville a obtenu le maintien du bureau de Poste et de la maison des services sur le quartier du Garros. Les représentants de La Poste ont confirmé le maintien de ces services dans un lieu plus grand de 30m².

M. le Maire indique qu'ils ont présenté une offre de produits commerciaux pour les collectivités et ont laissé entendre qu'ils étaient en réflexion sur le devenir du bureau de l'avenue de l'Yser, précisant que les opérations n'étaient que des opérations courantes, à savoir du courrier, des recommandés, de la distribution et qu'en se reportant chez Carrefour Market, Casino ou Carrefour City - qui offrent des plages horaires importantes - ils pourraient transférer l'activité postale, du moins tout ce qui est courrier.

M. le Maire ajoute que, à la suite de cette présentation, est arrivée l'information officielle de fermeture, qui a entraîné la réaction des usagers, du personnel et des représentants du personnel.

Il propose au conseil municipal d'adopter le vœu que va présenter Mme AURENSAN.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUCH CONCERNANT LA FERMETURE DU BUREAU DE LA POSTE D'AUCH PATTE D'OIE (AVENUE DE L'YSER)

Le projet de fermeture du bureau de La Poste d'Auch Patte d'Oie (avenue de l'Yser) inquiète vivement les habitants et les commerçants du quartier et plus largement les usagers qui travaillent dans le secteur et constituent une clientèle

habituelle de ce bureau. Cette décision est d'autant plus surprenante que ce bureau est situé à proximité du quartier Espagne qui a vocation à se développer et accueillir de nouvelles populations et activités.

Le remplacement de cette agence par des points « Relais Poste » ne présente pas une alternative suffisante puisqu'elle ne répond pas aux besoins d'une grande partie des usagers, notamment en ce qui concerne la possibilité de faire des opérations bancaires.

Particulièrement attachés au maintien d'une offre de service public adaptée aux besoins des usagers et convaincus que le groupe La Poste souhaite assurer au mieux les missions d'intérêt général que lui a confiées l'Etat, les élus du Conseil municipal d'Auch, réunis en séance plénière le vendredi 5 novembre 2021, demandent à la direction de La Poste de maintenir, dans ses fonctionnalités et modalités d'organisation actuelles, l'activité de l'agence de la Patte d'Oie.

M. le Maire ajoute que le développement du Quartier Espagne est un élément qui vient démontrer qu'il y aura un besoin renforcé.

- Vœu adopté à l'unanimité -

M. le Maire indique que certains élus ont demandé s'il était possible de réunir les commissions en présentiel et en visioconférence.

Malheureusement, ce type de réunion mixte n'est techniquement pas possible ou dans de très mauvaises conditions.

Toutefois, si un élu était empêché, il est possible de mettre en place un système de visio mais, d'après les techniciens, ce système ne sera pas satisfaisant : l'élu distancié verra et entendra seulement le vice-président et le technicien, il ne pourra pas suivre l'intégralité des débats et, s'il souhaite intervenir, il devra le faire par tchat.

M. le Maire demande aux élus qui seraient concernés de se manifester auprès de la responsable du service « Assemblées », 24 h à l'avance afin qu'elle puisse communiquer les codes pour entrer en visioconférence et suivre, de la façon la meilleure possible quoique peu confortable, la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.